

Déclaration de vérification

Nous déclarons que le système de gestion de

VERSALIS FRANCE SAS

Route Des Dunes, BP 59, 59279, Mardyck – France

appliquée à l'activité de
Prévention des rejets de granulés plastiques industriels dans l'environnement tel qu'indiqué à l'article D. 541-362 du code de l'environnement introduit par l'article 1er de l'arrêté du ministère des transports écologiques n°. 2021-461 du 16 avril 2021

selon la procédure
Procédure Pro HSE 092 Vers Fra R0 Prévention perte granulés PE en rév.0

a été jugé conforme aux exigences de l'article D. 541-362 du code de l'environnement applicables à la prévention des rejets de granulés plastiques industriels dans l'environnement

La vérification, menée en adoptant une approche d'échantillonnage sur les produits pour lesquels l'organisation a appliqué la méthodologie de calcul, a été réalisée au moyen d'entretiens, d'observations des activités et d'examen de documents et d'enregistrements, le 23.06.2022

DATE DE SORTIE: 11/07/2022

Cette déclaration est valable pendant 3 ans à compter de la date d'émission.